



Caisse Centrale
3, rue des Prés
L-7561 Mersch

B.P. 182
L-7502 Mersch

Tél. : 27488 - 488
Fax. : 27488 - 300
Email : caisse centrale@do.etat.lu

Heures d'ouverture : 08.00 - 17.00 heures

REÇU 27 JAN. 2021

Luxlev Sa
34 ZARE ILOT OUEST

L-4384 EHLERANGE

Plaque	: LE8803
Catégorie	: MACHINE>=40KMH
Châssis	: WLFA32AZ5FEZZ0122
Référence	: 21/0043400-85
Validité	: 20.01.2021 au 19.01.2026
Taxe acquittée: 0,00 EUR	

Lorsqu'un véhicule routier immatriculé ou enregistré au Luxembourg est cédé, vendu, exporté, détruit ou mis hors circulation temporairement, le propriétaire ou le détenteur du véhicule en question doit en informer la SNCA, endéans les cinq jours ouvrables, au moyen de la formule << Déclaration de mise hors circulation d'un véhicule >>, dûment complétée et signée. Cette notification peut se faire soit au moyen d'un courrier sous pli recommandé à la SNCA, soit par remise en mains propres, contre accusé de réception, aux guichets d'un centre de contrôle technique.

Des informations complémentaires concernant la mise hors circulation définitive ou temporaire, sont disponibles sur le site Internet de la SNCA sous l'URL : <http://www.sanca.lu>

>>>> l'original est à conserver parmi les papiers de bord du véhicule <<<<

Taxe sur les véhicules routiers

VIGNETTE FISCALE

Lorsqu'un véhicule routier immatriculé ou enregistré au Luxembourg est cédé, vendu, exporté, détruit ou mis hors circulation temporairement, le propriétaire ou le détenteur du véhicule en question doit en informer la SNCA, endéans les cinq jours ouvrables, au moyen de la formule << Déclaration de mise hors circulation d'un véhicule >>, dûment complétée et signée. Cette notification peut se faire soit au moyen d'un courrier sous pli recommandé à la SNCA, soit par remise en mains propres, contre accusé de réception, aux guichets d'un centre de contrôle technique.

Plaque : LE8803
Catégorie : MACHINE>=40KMH
Châssis : WLFA32AZ5FEZZ0122
Référence : 21/0043400-85
Valable : du 20.01.2021
au 19.01.2026

Taxe acquittée: 0,00 EUR